

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES  
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2012**

<b>En exercice :</b> 27 <b>Présents :</b> 22 <b>Absents :</b> 5 <b>Procurations :</b> 2 <b>Votants :</b> 24  <b>Date de convocation :</b> <b>20 septembre 2012</b>	<p><i>L'an deux mil douze, le vingt six septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIÈRE, Maire.</i></p> <p><b><u>Membres présents</u> :</b> M. LARIVIÈRE Patrick, M. LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, M. ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, M. LOILIER Pierre, Mme FILLATRE Annick, M. BASQUIN Marc, M. COUREUIL Daniel, Mme CHAUMONT Marie-Aude, M. FAGUAIS Lucien, M. TOUQUETTE Pierre, M. TRÉCAN Louis, Mme BAZIN Denise, Mme DANARD Valérie, M. LECHAT Marc, M. GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, M. CACHERA Daniel, M. PERRIN Nicolas, M. SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p><b><u>Absents</u> :</b> M. GANCHE Jean-Luc, M. DURANT Claude, Mme SOUEFF Chantal, Mme MAUROUARD Marie-Christine, M. DAVOINE Louis.</p> <p><b><u>Procurations</u> :</b> M. DURANT Claude à M. LOILIER Pierre, Mme MAUROUARD Marie-Christine à M. CACHERA Daniel.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p><i>Le procès-verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.</i></p> <p><i>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i></p>
---	--

**2012/66 : Présentation des rapports d'activités 2011 du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et Bocage**

*Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales*

M. le Maire présente les rapports annuels 2011 du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la baie et du bocage pour les compétences distribution, production d'eau potable et assainissement non collectif.

Ces rapports ne faisant pas l'objet d'observation ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE les rapports annuels 2011 du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage.

### **2012/67 : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Couesnon**

Par courrier du 26 juillet 2012 et en application de l'article L.212-6 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la commission locale de l'eau sollicite l'avis du conseil municipal de Pontorson sur le SAGE Couesnon arrêté par la commission locale de l'eau (CLE) le 12 juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de révision de ce document de planification dans le domaine de l'eau et précise que le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois. Il expose les principales dispositions et règles du projet de SAGE Couesnon qui, dès leur approbation, s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les Collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlement seront également opposables aux tiers.

Madame Théault précise qu'il faut du temps pour s'appropriier les différents éléments de l'étude.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce dossier est complexe y compris pour ceux qui ont pu participer aux réunions de la commission locale de l'eau.

Monsieur le Maire précise que la procédure d'élaboration a fait l'objet d'une concertation poussée et de nombreux échanges. Monsieur Loilier rappelle que le SAGE s'imposera aux documents d'urbanisme et par conséquent au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.

Arrivée de Mme Collin.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet de SAGE.

### **2012/68 : Centre culturel : demande de subvention contrat de territoire**

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- SOLLICITE auprès du conseil général de la Manche la subvention de 123 000 € prévue dans le cadre du contrat de territoire pour le centre culturel.
- APPROUVE le plan de financement.

Monsieur Cachera rappelle qu'il souhaite connaître le coût de fonctionnement du bâtiment. Madame Théault demande si le chauffage sera commun avec le collège et les autres salles de sports. Monsieur le Maire ayant évoqué cette possibilité il y a quelques mois. Monsieur le Maire répond que suite aux réunions avec l'ADEME et Biomasse, la création d'un réseau de chaleur incluant le centre culturel, l'éco quartier, le collège et l'école primaire a été abandonnée. En effet, le réseau de chaleur est intéressant pour du bâti ancien mais pas pour des bâtiments basse consommation (BBC).

### **2012/69 : Recherche des micropolluants dans les eaux de rejets de la station d'épuration : demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne**

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2012, la Commune doit réaliser des recherches de micropolluants dans les eaux de rejet de sa station d'épuration (64 micropolluants).

Une campagne initiale de 4 séries de prélèvements doit être réalisée sur 2012. Au vu des résultats, la Commune de Pontorson devra réaliser régulièrement des analyses sur certains micropolluants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- SOLLICITE une subvention de 50 % du montant de la prestation auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

**2012/70 : Demande de subvention exceptionnelle de l'office de tourisme :**

Vu l'état des dépenses et recettes à ce jour et l'état prévisionnel des dépenses et recettes prévues jusqu'au 31 décembre, Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 18 000 € à l'office de tourisme de Pontorson.

Madame Théault demande quelles sont les dépenses qui motivent cette demande de subvention ; Monsieur le Maire répond que l'office de tourisme est confronté à une situation qu'il aurait souhaité éviter et que le conseil d'administration a dû prendre une décision qui engendre des besoins supplémentaires. Monsieur Cachera trouve anormal que la Commune verse 18 000 € pour financer le licenciement d'un salarié de l'office. Monsieur Simon estime qu'il s'agit d'un acte de gestion dont le conseil d'administration de l'office doit assumer la responsabilité. Suite à la demande de Mme Théault, le conseil décide de voter à bulletin secret.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour et 8 contre) et à bulletin secret**

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 18 000 € à l'office de tourisme.

**2012/71 : Demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 667.80 € au tennis club de Pontorson.

**2012/72 : Demande de participation à Festibaie**

M. le Maire présente le projet festival photo nature Festibaie prévu en mars prochain. Madame Théault demande quelle sera la participation financière de Pleine Fougères. Monsieur le Maire répond qu'elle n'est pas fixée pour l'instant. Monsieur Touquette propose la salle située rue de la métairie, proche des marais. Monsieur Gazengel demande si une convention précisant les obligations de chacun sera signée. M. le Maire confirme qu'une convention doit être rédigée. Monsieur Doucet souhaite organiser une animation sur la nature et la photographie du 29 au 31 mars 2013 puis ouvrir une maison de la nature sur Pontorson. Il est proposé à la Commune de s'impliquer dans ces deux projets : la participation de la collectivité est estimée à 10 000 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- S'ENGAGE à participer à ce festival pour un montant de 10 000 € maximum.

### **2012/73 : Subventions dans le cadre de la politique tarifaire 2011/2012**

Dans le cadre de la politique tarifaire,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉCIDE de verser une subvention aux associations suivantes :  
l'amicale laïque : 720 €,  
l'OCAC : 40 €,  
l'USP : 20 €,  
le Tennis Club : 120 €.

### **2012/74 : Cantine du chat perché , avenants**

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer les avenants suivants :  
Lot cloisons titulaire SARL BREL : marché initial 34 301. 03 € HT, avenant en plus value : 3369.57 € HT ;  
Lot faïence titulaire SAS LEBLOIS : marché initial 7254 € HT, avenant en plus value 1 700 € HT ;  
Lot peinture titulaire SARL MEIGNEY : marché initial 7 424.18 € HT, avenant en plus value 1151.25 € HT.

### **2012/75 : Convention avec le groupement d'intérêt public Blanchisserie inter hospitalière de la Baie**

Considérant que la parcelle acquise par le GIP sur le parc d'activités ne permet pas aux véhicules poids lourds de manœuvrer en toute sécurité, il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le GIP blanchisserie inter hospitalière de la Baie pour que ce dernier puisse utiliser une partie de la parcelle communale voisine. L'intégralité des frais (aménagement, bornage, enregistrement) sont à la charge du GIP.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le GIP blanchisserie inter hospitalière de la Baie pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle 065 ZA 121 au droit de la parcelle 065 ZA 119 sur une longueur d'environ 42 mètres.

### **2012/76 : Convention relative au recouvrement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour**

Le conseil général a instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 une taxe additionnelle à la taxe de séjour. Cette taxe est perçue par les hébergeurs qui la reversent à la trésorerie du lieu de perception. En conséquence, la régie de l'auberge de jeunesse perçoit cette taxe. Il faut donc autoriser le Trésorier à verser la taxe additionnelle au Département.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative au recouvrement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

### **2012/77 : Acquisition de la parcelle 331 AB 30**

*Vu l'estimation du service des Domaines*

*Vu l'accord de madame de la Tocnaye*

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉCIDE d'acquérir pour le service assainissement la parcelle 331 AB 30 pour la somme de 50 €,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires,
- DÉSIGNE Maître Serrand comme notaire.

### **2012/78 : Demande de reversement des taxes sur l'électricité par la syndicat d'électrification du canton de Pontorson**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de remboursement du syndicat d'électrification du canton de Pontorson. Depuis plusieurs années, les taxes d'électricité perçues sur le territoire de Pontorson et ses communes associées sont intégralement versées à la Commune de Pontorson au lieu d'être réparties entre la Commune et le syndicat en fonction du point de livraison.

ERDF a informé la Commune que pour l'exercice 2011, la répartition de la consommation des kWh était la suivante : Pontorson centre 69.09 %, communes associées 30.91 %.

De 2001 à 2002 (année à partir de laquelle la Commune aurait perçu l'ensemble de la taxe) : on constate une augmentation de 25.54 % de la taxe d'électricité perçue par la Commune.

Si l'on applique le pourcentage indiqué par ERDF, la Commune aurait perçu de 2002 à 2011 171 412.91 € en lieu et place du syndicat

Il conviendra donc de déterminer à la fois les modalités pour résoudre la situation actuelle (taxe perçue à tort) mais aussi décider de l'avenir

En effet il y a plusieurs alternatives

- Soit les communes associées restent des communes de catégorie B au sein du syndicat et Pontorson reverse une partie de la TCFE perçue. Cependant, cela conduit à adopter une clé de répartition fixe alors que la répartition de la consommation d'électricité sur le territoire peut évoluer. De plus, il y a une différence de coefficient appliqué pour le calcul de la TCFE entre la Commune (6) et le SDEM (8.12)

- Soit les communes associées deviennent des communes de catégorie A au sein du syndicat. La Commune de Pontorson perçoit la taxe et finance les 50.16 % des travaux d'effacement.

- Soit les communes associées sortent du syndicat

Un rendez vous a été sollicité auprès des services de la sous préfecture afin d'organiser une réunion avec toutes les structures intéressées.

Monsieur le Maire estime que le conseil n'est pas en possession de l'ensemble des éléments pour se déterminer et que les crédits budgétaires nécessaires ne sont pas pour l'instant inscrits au budget. Monsieur Lechat estime que quelque soit le montant de la somme à verser au syndicat, l'important est de clarifier la situation qui doit être la même pour tout le territoire de Pontorson et ses communes associées. Monsieur le Maire ajoute que l'on est

arrivé au bout du bout avec le statut actuel (commune fusionnée avec création de communes associées). Avant les prochaines échéances électorales municipales, la situation doit être clarifiée : ou la fusion simple ou la scission. M Touquette rappelle qu'à l'origine le syndicat réclamait 278 000 € et qu'une décision rapide doit être prise car les travaux de Moidrey et Cormeray sont bloqués.

Dans l'attente d'une réunion avec les services préfectoraux, le syndicat départemental d'énergies de la Manche et le syndicat d'électrification du canton de Pontorson, le conseil sursoit à se prononcer.

### **2012/79 : Décision modificative**

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉCIDE de modifier les budgets de la façon suivante :

#### **Budget eau :**

Compte 6811 (dépense de fonctionnement amortissement opération d'ordre) + 5000 €

Compte 281531 (recette d'investissement amortissement opération d'ordre) + 5000 €

#### **Budget Commune :**

Compte 6811(dépenses de fonctionnement, amortissement, opération d'ordre) : + 13 000 €

Compte 61523 (dépense fonctionnement, entretien de voies et réseaux) : + 70 000 €

Compte 021 (virement à la section d'investissement, dépense de fonctionnement opération d'ordre) : - 83 000 €

Compte 4541 (travaux effectués d'office pour le compte de 1/3 dépense d'investissement) : + 18 000 €

Compte 4542 (travaux effectués d'office pour le compte de 1/3, recette d'investissement opération d'ordre) : + 18 000 €

Compte 204412 (Subvention d'équipement en nature aux organismes publics installations et bâtiment dépense d'investissement opération d'ordre) : + 18 000 €

Compte 281752 (recette d'investissement, amortissement opération d'ordre) : + 13 000 €

Compte 2313 opération 06003 (dépense d'investissement église Notre Dame) – 88 000 €

Compte 023 (recette d'investissement, virement de la section de fonctionnement) : - 83 000 €

### **2012/80 : Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Pontorson**

*Vu le projet de convention,*

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Pontorson Le Mont Saint Michel. Le montant des études et travaux prévus au titre de cette opération est de 1 007 632. 20 € HT, la participation de la Commune de Pontorson sera de 112 204.02 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont prévus à partir d'octobre 2013. Monsieur Cachera demande que la Commune insiste pour que le passage à niveau soit remis en état.

### **2012/81 : Convention avec l'association Couesnon Rive Gauche**

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec l'association Couesnon Rive Gauche afin que cette dernière rembourse à la collectivité 50 % du coût de location des cellules WC/ douches mises à leur disposition.

### **2012/82 :**

Monsieur Alix fait part au conseil du souhait du conseil de l'école L. Pergaud tendant à ce qu'un adjoint d'animation communal intervienne sur le temps scolaire pour des activités sportives. Le conseil est d'avis que dans ce domaine comme dans d'autre il ne faut pas « mettre le doigt dans l'engrenage » : l'Etat retire ses personnels, demande aux collectivités locales de reprendre ces activités et dans le même temps critique l'augmentation du nombre d'agents dans la fonction publique territoriale.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DONNE un avis défavorable à la proposition du conseil d'école.

Mme Théault rappelle que la création d'une commission spécifique à la circulation et à la signalétique devait être créée. Mme Théault, Mme Guérin, M. Basquin, M. Loilier et Mme Vinouse souhaitent en faire partie. Monsieur le Maire propose aux élus, pour ceux qui souhaitent faire partie de cette commission de s'identifier auprès de Madame Maudouit. Monsieur Basquin invite les élus à lui faire part de leurs propositions de modifications pour l'agenda, d'articles pour le bulletin municipal et les incite à contribuer à l'évolution du site internet.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 45.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE  
Maire de Pontorson,

Béatrice THÉAULT  
Secrétaire de séance,

LEMÉTAYER Claude	
VINOUSE Maryvonne	
ALIX Roger	
GUÉRIN Annick	
LOILIER Pierre	
FILLATRE Annick	
BASQUIN Marc	
COUREUIL Daniel	
CHAUMONT Marie-Aude	
FAGUAIS Lucien	
TOUQUETTE Pierre	
TRÉCAN Louis	
BAZIN Denise	
DANARD Valérie	
LECHAT Marc	
GAZENGEL Michel	
COLLIN Valérie	
CACHERA Daniel	
PERRIN Nicolas	
SIMON Claude	